



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2019-087

PUBLIÉ LE 3 JUIN 2019

Sommaire

DSDEN 74

74-2019-05-27-005 - Arrêté n*DSDEN/SG/AA/2019-0021 relatif à la composition de la Commission Départementale de Réforme (2 pages)

Page 3

DSDEN 74

74-2019-05-27-005

Arrêté n*DSDEN/SG/AA/2019-0021 relatif à la
composition de la Commission Départementale de
Réforme

Annecy, le 27 mai 2019

LA DIRECTRICE ACADEMIQUE
DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE
DE HAUTE-SAVOIE

ARRÊTÉ N° DSDEN/SG/AA/2019-0021
relatif à la composition de la Commission Départementale de Réforme

VU le décret n°60-1089 du 6 octobre 1960

VU le décret n°84-1051 du 30 novembre 1964

VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986

VU le décret du 13 août 1968 modifié par le décret n°2001-99 du 31 janvier 2001

ARRETE

Article 1 : La Commission Départementale de réforme est constituée comme suit :
Le Président ou son représentant : M. Jean ROBERT

Deux praticiens de médecine générale (membre du comité médical) :
Choisis parmi les Docteurs Philipp AVALLE, Olivier BAPTISTE, Michel GROSSET-JANIN, Michel HODI, Pierre LATOUR, Stéphane LEGROS, Charles MERCIER-GUYON et Eric QUATRESOLS

Dans les cas relevant de sa compétence, un médecin spécialiste compétent.

Deux représentants de l'Administration :

Mme Sophie LECOQ, Cheffede la Division du 1^{er} degré public Pôle Ressources Humaines à la Direction des Services départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Savoie
Suppléante :
Mme Katia DEVOS, Gestionnaire à la Division du 1^{er} degré public Pôle ressources humaines à la Direction des Services départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Savoie
Mme Louise PARIS Représentante du Trésorier Payeur Général

Deux représentants du Personnel :

Mme Marie DELARUE , représentante des enseignants du 1^{er} degré public- syndicat SNUIPP-FSU
Suppléante : Mme Zahia BOUNEMOURA, représentantE des enseignants du 1^{er} degré public- syndicat SNUIPP-FSU
M. Grégoire ZIBELL , représentant des enseignants du 1^{er} degré public- syndicat SGEN-CFDT
Suppléante : Mme Catherine HERETICK, représentante des enseignants du 1^{er} degré public- syndicat UNSA-EDUCATION

Une représentante du Personnel du privé :

Mme Françoise MOGE, représentante des enseignants du 1er degré privé – représentant des enseignants du 1er degré privé – syndicat SPELC

Suppléant : pas de suppléant

Article 2 : Mme La Secrétaire générale de la Direction des Services départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La directrice académique des services de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie

Mireille VINCENT

